

Ottawa, le 15 juin 2020. – L'éducation francophone victorieuse en Colombie-Britannique, historique pour tout le Canada !



Le RDÉE Canada applaudit ce jugement historique du plus haut tribunal du Canada. La formation dans sa langue maternelle de premier choix permet de mettre sur le marché du travail des professionnels compétents et motivés.

Depuis dix ans, le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique (CSF) et la Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique (FPFCB) arpentaient les tribunaux pour faire valoir les droits de l'éducation en français.

En jeu : un financement plus adéquat des écoles de langue française, en vue d'une amélioration des infrastructures ainsi que du transport scolaire

Ce jugement met fin à toute inégalité entre les communautés anglophones et francophones et permet aux francophones d'obtenir les mêmes droits en matière d'éducation.

Le RDÉE Canada et ses membres saluent ce grand pas en avant pour la francophonie et s'engagent aux côtés des jeunes qui vont pouvoir bénéficier d'une éducation dans la langue de leur choix, avant de se lancer sur le marché du travail.

À propos du RDÉE Canada

Le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE Canada) œuvre depuis plus de 20 ans pour favoriser le développement économique des communautés francophones et acadienne en appuyant les actions collectives de ses membres et en assurant un leadership national basé sur la collaboration et les partenariats.

Contact médias : Françoise Verschaeve – Gestionnaire des communications et marketing
Tél : 613 – 244 – 7308 x 201 ; Cell : 613 – 809 – 0770 – communication@rdee.ca